COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2010				
Nombre de Conseillers L'an deux mil dix, le dix-neuf octobre, à vingt heures,				
en exercice: 17	Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convo-			
Présents: 14	qué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence			
Votants: 17				
Procurations: 3				
	Présents:			
Convocation:	M. Jean-Paul LERAY, Maire			
12 octobre 2010	M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GA-			
	TARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints			
	M. MLLE Jacques CHEVALIER, Nicolas BOUCHER, Alice BIO			
	ZYSKO, Conseillers municipaux délégués			
M. MMES, Michel GRAVOUIL, Marie-Josèphe BATARD, Er				
LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUL				
Conseillers municipaux				
	Absents excusés :			
	MME Régine CORMIER, Conseillère municipale, pouvoir donné à			
	M. LERAY Jean-Paul			
	MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale, pouvo			
	donné à M. Georges LECLEVE			
	M. LESCURAT Lionel, Conseiller Municipal, pouvoir donné à M.			
	Nicolas BOUCHER			
	A été élu secrétaire de séance : M. Nicolas BOUCHER			

<u>Compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2010</u>: M. Jean-Pierre GRANDJOUAN fait remarquer que le prix de la salle des fêtes comporte deux zéros de trop. Il est précisé que le prix est bien de 1 400 000.00 €. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité avec la précision apportée.

≥ 2010/117 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément aux délibérations n°2008/45 en date du 22 mars 2008 et n°2009/155 en date du 24 novembre 2009 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
22/09/10	ATAE (44115 BASSE GOULAINE)	Extension restaurant scolaire: Mission CSPS (Niveau 3+)	1 365,00 €
22/09/10	QUALICONSULT (44481 CARQUE-FOU)	Extension restaurant scolaire : Contrôle technique (L, SEI, PS, HAND, LE) + ATT HAND	2 100,00 €
24/09/10	SARL B&R LETORT (44115 BASSE GOULAINE)	Travaux d'extension de la salle de sports – Local réserve : Avenant Lot 3 « Couverture, étanchéité, bardage » - Mise en place d'anneaux de sécurité ²	669,75 €
28/09/10	THEO HYGIENE (44270 PAULX)	Centrale de désinfection pour salle de sports	250,00€
28/09/10	LOUERAT ROGER (44320 ARTHON EN RETZ)	Travaux bibliothèque : Installation VMC	875,80€
11/10/10	MATEXA SPORTS (85120 ANTONY)	50 Plifix bleus et 32 plifix blancs pour terrains de foot	321,84 €
18/10/10	SPI2C (44352 GUERANDE)	Réhabilitation réseaux eaux usées : Hydrocurage et inspection TV rue du Béziau	455,20 €

➤ 2010/118 – Délégation du service public d'assainissement collectif : Choix du délégataire et autorisation de signature du marché

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire.

La gestion du service de l'assainissement collectif est assurée, depuis le 1^{er} janvier 1999, sous la forme d'un contrat de délégation de service public d'une durée de 12 ans, qui se termine le 31 décembre 2010.

Le Conseil municipal, par délibération n°2010/13 du 16 février 2010, a décidé de reconduire la gestion du service public de l'assainissement collectif par voie d'affermage.

Monsieur le Maire rappelle que, préalablement à la présente séance du Conseil municipal, chaque élu a reçu un exemplaire du rapport du Maire prévu à l'article 44 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993. Ce rapport présente de manière synthétique les éléments suivants :

- rappel du contrat existant,
- description des étapes de la procédure de consultation engagée,
- les négociations,
- les améliorations apportées par le nouveau contrat,
- les motifs du choix du candidat retenu.

Il est précisé que l'ensemble des pièces relatives à la procédure de DSP de l'assainissement collectif ont pu être consultées en Mairie, dès la réception du rapport du Maire à l'assemblée délibérante, conformément à l'article 44 de la loi du 29 janvier 1993.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1411-7;

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement collectif ayant sélectionné les candidats admis à présenter une offre en date du 16 avril 2010.

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement collectif ayant procédé à l'ouverture des offres des candidats sélectionnés en date du 31 mai 2010,

Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement collectif comportant son avis sur les offres en date du 15 juin 2010,

Vu le projet de contrat de délégation de service public,

Vu le projet de règlement de service d'assainissement collectif;

Vu le rapport sur les motifs du choix du Délégataire et l'économie générale du contrat,

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au terme de la procédure de délégation de service public, l'autorité habilitée à signer la convention saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la société candidate retenue et l'économie générale du contrat,

Considérant le résultat des discussions engagées avec les entreprises présentées dans ledit rapport,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le choix de la société SAUR FRANCE comme délégataire des services publics d'assainissement collectif.
- **APPROUVE** le projet de contrat de délégation du service public d'assainissement collectif dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2011,
- **APPROUVE** le projet de règlement du service public d'assainissement collectif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec SAUR France et toutes pièces afférentes à ce dossier.

≥ 2010/119 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Modification des statuts – Compétences « Politique de l'aménagement et de l'habitat »

Monsieur le Maire, rapporteur, expose au Conseil municipal que la mise en oeuvre d'un Programme local de l'habitat (P.L.H.) sur le territoire de la Communauté de communes nécessite d'apporter des précisions sur les compétences exercées par la Communauté de communes Cœur Pays de Retz. A cet effet, par délibération en date du 23 septembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé les modifications présentées comme suit :

LIBELLES ACTUELS	NOUVEAUX LIBELLES
ARTICLE 4 : COMPETENCES Politique de l'aménagement et de l'habitat : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.) OPERATION REGIONALE DE RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE (O.R.R.E.T.)	ARTICLE 4: COMPETENCES Politique de l'aménagement et de l'habitat: OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.) OPERATION REGIONALE DE RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE (O.R.R.E.T.) PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH): Elaboration et mise en œuvre sur le territoire de la Communauté de communes Cœur Pays de Retz

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, l'assemblée est invitée à délibérer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur Pays de Retz, telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

➤ 2010/120 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Modification des statuts –Compétences « Petite enfance, jeunesse »

Monsieur le Maire, rapporteur, expose au Conseil municipal que suite au diagnostic réalisé dans les domaines de l'enfance et la petite enfance et présenté aux sept conseils municipaux, le Conseil communautaire, lors de la réunion du 23 septembre 2010, a adopté le principe d'un transfert des compétences correspondantes avec effet au 1^{er} janvier 2011, tant en ce qui concerne les projets, actions ou structures concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (dont accueil périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement, animation temps du midi, multi-accueil, halte-garderie, relais assistantes maternelles).

Par délibération en date du 14 octobre 2010, le Conseil communautaire a approuvé les modifications présentées comme suit :

LIBELLES ACTUELS	NOUVEAUX LIBELLES
ARTICLE 4 : COMPETENCES	ARTICLE 4 : COMPETENCES
Animation Jeunesse:	Petite enfance, enfance, jeunesse:
Coordination des projets et contrat de territoire	La Communauté de communes est compétente pour
concernant l'enfance et la jeunesse (0-20 ans) : contrat	définir et conduire la politique communautaire en ma-
éducatif local et projet éducatif local, notamment.	tière de petite enfance, enfance, jeunesse (0/20 ans), au
Mise en œuvre d'un service chargé de l'animation et	regard des axes définis par le projet éducatif de terri-
de la gestion de lieux d'accueil des jeunes de 10 à 20	toire (P.E.T.), et visant à favoriser une offre de services
ans. Les locaux d'accueil restent communaux.	cohérente, équitable et diversifiée sur l'ensemble du
	territoire;
	Elle assure la mise en œuvre, le suivi et le développe-
	ment des actions, dispositifs et/ou structures relevant
	des domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, à
	l'exception de la restauration scolaire ;
	Elle assure la gestion directe des services ou le suivi
	des associations en charge de la mise en œuvre des
	actions ou dispositifs relatifs à la petite enfance, en-
	fance, jeunesse;
	Elle assure la coordination des acteurs éducatifs locaux
	et des dispositifs partenariaux relevant des domaines de
	la petite enfance, enfance, jeunesse (C.E.L., C.E.J.,
	C.L.A.S)

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du C.G.C.T., l'assemblée est invitée à délibérer. Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré :

- APPROUVE à la majorité des membres présents, la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur Pays de Retz, telle que présentée dans le tableau ci-dessus, par vote à mains levées : 14 pour et 3 abstentions.

≥ 2010/121 – Demande de subvention : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal une demande de subvention du RASED de la circonscription de SAINT PHILBERT SUD LOIRE SECTEUR OUEST pour couvrir les frais de fonctionnement. Il est à noter que le RASED intervient à l'école publique « Armelle CHEVALIER ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder une subvention d'un montant de 130,00 €.

≥ 2010/122 – Demande de subvention : Association familiale rurale (AFR) de CHEMERE

Monsieur Nicolas BOUCHER, rapporteur, expose:

« Le Conseil municipal avait décidé, dans sa séance du 16 février 2010, d'accorder une subvention à l'AFR d'un montant global de 60 100,00 € dans l'attente de la présentation des comptes de l'année 2009. La répartition entre les branches se faisait comme suit :

Cantine: 22 000,00 €
 Accueil périscolaire: 13 800,00 €
 CLSH: 7 200,00 €
 Halte garderie: 17 100,00 €

Depuis, plusieurs rencontres ont eu lieu entre l'AFR et la mairie afin de cerner le besoin réel de cette association. Lors de la dernière rencontre, il a été proposé d'octroyer à l'AFR un montant complémentaire de $5\,000,00\,\epsilon$. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accorder une subvention supplémentaire de 5 000,00 €.

▶ 2010/123 – Logement d'urgence : Demande de subvention auprès du Conseil général

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN, rapporteur, expose:

« La commune de CHEMERE a évoqué depuis ces trois dernières années, le thème du logement d'urgence, notamment la possibilité d'en réaliser un sur le territoire communal, et a acquis de ce fait, en 2007, la maison de la gare dans laquelle seraient réalisés un logement social et un logement d'urgence.

Le 13 octobre 2009, le Conseil municipal avait réaffirmé son souhait d'effectuer un logement d'urgence dans le logement de la gare. Les travaux seraient susceptibles d'être subventionnés à hauteur de $54700,00 \in \text{dans}$ le cadre du contrat de territoire départemental 2009/2011 (45 $000,00 \in \text{pris}$ sur la ligne « Hydraulique » étant donné que le bassin de rétention de la rue de Saint-Hilaire ne sera pas réalisé et $9700,00 \in \text{correspondant}$ au reliquat de la subvention Logement social)

Des devis ont été rélisés et les travaux sont estimés aux environs de 73 501,76 € H.T., soit 87 908,11 € TTC.

Le plan de financement pourrait se décomposer comme suit :

Conseil général : 54 700,00 €
 Autofinancement 33 208,11 €

Je vous demande de vous prononcer, si vous le souhaitez, sur l'adoption de cette opération telle qu'elle est présentée ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel tel qu'il lui a été présenté,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil général dans le cadre du contrat de territoire,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2010/124 – Logement locatif

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le logement d'urgence va occuper uniquement le rez de chaussée du bâtiment de l'ancienne gare. Il indique que, si ce logement se réalise, il serait intéressant d'aménager le 1^{er} étage afin de réaliser un appartement locatif. Le coût des travaux est estimé aux environs de 30 000,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser l'aménagement du 1^{er} étage situé au-dessus du futur logement d'urgence,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire de faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mener ce dossier à bien.

> 2010/125 - Affiliation volontaire au Centre de gestion du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du Sud de la Loire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande d'affiliation volontaire au Centre de gestion de la part du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du sud de la Loire composé actuellement de 10 agents.

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'affiliation en application de l'article 30 du décret n°85-643 modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur cette demande d'adhésion.

► Divers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a lancé la consultation de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une ou deux cases commerciales avec un logement à l'étage sur le terrain que la commune a acquis au 17 rue de Nantes.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Année	N° dossier	Adresse du bien	Section	N°	Superficie totale	Exercice droit de préemption
2010	61	29 bis rue du Moulin	G	2849 - 2851	750 m ²	Non
2010	62	Rue du Breil	G	2478, 2466, 2479 et 2467	1351 m²	Non
2010	63	49 rue du Breil	G	888p	1600 m ²	Non
2010	64	1 rue Léonard de Vinci	F	1524	2500 m ²	Non
2010	65	32 rue du Brigandin	G	2983	894 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1036		VILLENEUVE Damien et BICZYSKO Alice	24 et 26 rue du Béziau	G 281, 1106, 286, 287, 282,	Extension maison habitation
				283	
A 1037	29/09/2010	GERVASONI Renaud et Karine	5 rue des Centaurées	Lot n°3 - G 2762	Maison habitation
A 1038	04/10/2010	BOURRIAUD Joseph	30 route de Rouans	F 881	Maison habitation

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2064	10/09/2010	GIE ARMAND LAROCHE	La Caillauderie	D 32	Modification ouvertures
A 2065	14/09/2010	SANCET Stéphane	1 rue de la Bride à Mains	G 40	Panneaux solaires
A 2066	16/09/2010	RIOU Jérôme et TESSON Claire	4 rue du Coudreau	F 1546	Clôture
A 2067	17/09/2010	BRIAND Jean-François	28 rue du Vigneau	G 2069	Panneaux solaires
A 2068	20/09/2010	CORMIER Gisèle	7 rue de Pornic	F 1170, 1171, 1172 et 1351	Panneaux solaires
A 2069	23/09/2010	ELIARD Albert	5 rue du Coudreau	F 1053	Clôture
A 2070	30/09/2010	BOUGRO Frédéric et DOLU Delphine	19 rue du Béziau	G 328	Panneaux solaires
A 2071	01/10/2010	LEBOT Guillaume	4 rue de la Bride à Mains	G 2887 et 2894	Clôture
A 2072	02/10/2010	MATOS Pedro	69 rue de Pornic	G 2562	Clôture
A 2073	02/10/2010	FOUCHER Louisette	48 rue de Pornic	G 1766	Changement ouvertures

A 2074	02/10/2010	GOTZALEK Antony et CAHU Charlène	5 bis rue de la Treille	G 611p et G 1627p (Lot n°2)	Garage
A 2075	04/10/2010	CANDY Shane	5 impasse du marais aux moines	G 2542 et 2535	Panneaux solaires

Séance levée à 22H15.

Annie BARDOUL:	Marie-Josèphe BATARD :
Alice BICZYSKO :	Nicolas BOUCHER :
Philippe BRIAND :	Bernard CHAZELAS:
Jacques CHEVALIER :	Régine CORMIER : Excusée
Michèle FRANCHETEAU : Excusée	Jean-Marie GATARD :
Jean-Pierre GRANDJOUAN :	Michel GRAVOUIL:
Georges LECLEVE :	Jean-Paul LERAY :
Lionel LESCURAT : Excusé	Eric LOMBREY:
Paul PIPAUD :	